

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf le deux du mois de mai, Nous, Paul TRESMONTAN, avons adressé à chaque conseiller municipal la convocation suivante : « En votre qualité de conseiller municipal, vous êtes prié d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi six mai deux mil dix-neuf à vingt heures trente. »

L'an deux mil dix-neuf, le six du mois de mai, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de Monsieur Paul TRESMONTAN, Maire.

Présents : MM. Jacques GUEGNARD, Magali POUPLARD, Pascal AULAS, Didier PETIT, Daniel ONILLON, Hélène GODINEAU, Mickaël ROBIN, Agrès GESLIN, Laure BERTRAND, Cécile DESLANDES, Edwige VERGER

Excusés : X

Secrétaire : Edwige VERGER

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 04 mars 2019,
2. Réalisation emprunts communaux,
3. SIEML : convention audit énergétique,
4. SIEML : participation raccordement électricité,
5. DIA : parcelle section AE N°398, rue St Vincent,
6. DIA : parcelle section AE N°1015, le Bourg,
7. DIA : parcelle section AE N°197, 198, 199, rue du Dolmen,
8. Tarif droit de place marché,
9. Permanence élections européennes,
10. Dématérialisation de la transmission des actes via le système d'information @CTES,
11. Loyer atelier relais,
12. Courrier Ecurie Plantagenêt,
13. Rapport des commissions,
14. Questions diverses.

1

1. APPROBATION COMPTE-RENDU DU 04 MARS 2019

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2019 est adopté avec trois abstentions.

2. REALISATION EMPRUNTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose le projet de réalisation d'un emprunt par la commune. Parmi les offres étudiées, la mieux-disante est celle du Crédit Mutuel. Le montant emprunté est de 250 000€. Différentes durées de remboursement sont envisagées. L'offre du Crédit Mutuel est la suivante :

Echéance/taux	Montant trimestriel du remboursement
120 mois/0,98%	6 568,90€
144 mois/1,17%	5 590,11€
180 mois/1,33%	4 603,00€

L'offre du Crédit Agricole est la suivante :

Echéance/taux	Montant trimestriel du remboursement
120 mois/1,13%	6 589,30€
144 mois/1,34%	5 616,79€
180 mois/1,58%	4 657,61€

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal demande une simulation de prêt avec une échéance de 60 mois. Ce point sera donc représenté au prochain Conseil Municipal.

3. SIEML : CONVENTION AUDIT ENERGETIQUE

Le Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire exerce en lieu et place des personnes morales adhérentes au SIEML, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il exerce aussi en lieu et place de ses membres qui lui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

VU L'article L.2224-31 du CGCT issu de l'article 17 de la loi du 10 février 2000 modifié par l'article 20 de la loi de programme du 13 juillet 2005 autorisant les EPCI compétents en matière de distribution publique d'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

VU La décision du 9 décembre 2009 de mettre en place une Mission de Conseils en Energies au SIEML.

La commune de Beaulieu sur Layon représentée par Monsieur Paul Tresmontan, maire de la commune,

DECIDE

Article 1 : De faire appel au SIEML, dans le cadre de sa mission de conseil en énergie, pour la **réalisation d'un audit énergétique sur le site du gîte d'étape**, chemin de l'Ayrault à Beaulieu sur Layon.

Etude multi-énergie :	OUI
Plans disponibles :	OUI
Simulation thermique dynamique :	NON
Surface chauffée :	235 m ²
Bureau d'études retenu pour la prestation :	TH2I
Tarifification de la prestation :	1 492,00€ HT
Délai contractuel maximal de réalisation de la prestation :	0 semaine
Montant de la participation communale :	358,08€ TTC

Article 2 : Versement de la participation
Ce montant sera versé en une seule fois, à la fin de la prestation, sur appel de fonds du SIEML.

Article 3 : Comptable assignataire
Le comptable assignataire des paiements sera le Trésorier Principal d'ANGERS Municipale, Hôtel de Ville-Boulevard de la Résistance et de la Déportation-49035 ANGERS CEDEX

Article 4 : Durée
La présente convention est conclue pour la durée de l'audit et ne saurait excéder cinq (5) mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

4. SIEML : PARTICIPATION RACCORDEMENT ELECTRICITE

Monsieur le Maire expose la nécessité d'**extension du réseau d'électricité** pour la parcelle AE 300-301 située à Beaulieu sur Layon, 4 Impasse des Pêcheurs suite à l'autorisation d'urbanisme CU04902219A0011-I obtenue par MME GOUIN Marie-Odile.

Le SIEML est en charge des opérations de raccordement électrique et propose les tarifs suivants :
- Extension du réseau sur le domaine public pour un coût de **2 322,00€ à charge de la commune.**
- Extension du réseau sur le domaine privé pour un coût de 1 924,00€ à charge du demandeur.

Le bénéficiaire devra demander son branchement en domaine privé auprès d'ENEDIS.

Pour information, la participation du bénéficiaire au branchement en domaine public sera à verser au SIEML et s'élèvera à 690,00€.

Le document reçu du SIEML sera joint au CU demandé par le bénéficiaire précité, afin qu'il puisse demander au SIEML le raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de l'extension du réseau d'électricité.

5. DIA : PARCELLE SECTION AE N°398, RUE ST VINCENT

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien soumis au droit de préemption urbain, Section **AE N° 398** «38, Rue St Vincent», pour une superficie de **165 m²**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

6. DIA : PARCELLE SECTION AE N°1015, LE BOURG

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien soumis au droit de préemption urbain, Section **AE N° 1015** «Rue du Moulin Beleau», pour une superficie de **623 m²**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption avec une abstention.

7. DIA : PARCELLE SECTION AE N° 197, 198, 199, RUE DU DOLMEN

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien soumis au droit de préemption urbain, Section **AE N° 197, 198, 199** «Rue du Dolmen», pour une superficie totale de **660 m²**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

8. TARIF DROIT DE PLACE MARCHÉ

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter un tarif spécial pour les droits de place nécessitant le raccord à l'électricité sur le marché. Cela concerne trois commerçants. Le tarif serait fixé à **1€ x ml x jours de présence**, suite à la proposition des commerçants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce tarif avec une abstention.

9. PERMANENCE DES ELECTIONS EUROPEENNES

Le Conseil Municipal organise les permanences pour la tenue du bureau de vote du 26 mai 2019 entre 8h et 18h.

10. DEMATERIALISATION SYSTEME D'INFORMATION @CTES

Monsieur le Maire présente le fonctionnement de l'outil @CTES destiné à dématérialiser les actes administratifs en vue de la transmission pour le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire. Une délibération doit être prise par le Conseil Municipal afin de décider la mise en place de la dématérialisation. Le Conseil Municipal doit également autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat avec un opérateur de transmission et une convention de transmission avec la Préfecture.

L'opérateur envisagé est Berger Levrault pour un **montant annuel de 210,04€ HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la mise en place de la dématérialisation et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec Berger Levrault et la Convention avec la Préfecture.

11. LOYER ATELIER RELAIS

Monsieur le Maire indique que jusqu'au 31/08/2019, l'atelier relais de la commune est loué par Monsieur Gouin Florent. Une convention d'occupation sera signée prochainement. Le loyer proposé est de 250€/mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le montant du loyer à l'unanimité.

12. COURRIER ECURIE PLANTAGENET

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de remerciements de l'association de l'écurie Plantagenêt et prend note des remarques évoquées dans le courrier concernant le service du vin d'honneur.

13. RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur Bignonnet concernant le **rallye de l'écurie Plantagenêt**. Celui-ci pose la question de revoir le tracé de la course afin de limiter les nuisances sonores, de faciliter l'accessibilité au domaine privé pendant l'évènement et de renforcer la sécurité.

Les habitants de la résidence Madeleine Charbonnier se plaignent également du bruit et des nuisances occasionnées par l'évènement.

Il est proposé d'inviter les riverains et l'association « écurie Plantagenêt » à une **réunion commune**. Un courrier sera rédigé et une date devra être fixée.

Dans le cadre de la communauté de communes, le secteur 3 sera désormais en mesure d'informer sur le coût de chaque manifestation pour le personnel, le matériel et tout autre service. Il sera ainsi possible de chiffrer précisément l'aide apportée par la commune aux associations.

Monsieur Onillon évoque le **fleurissement des rues** Saint Vincent, Rabelais, de la Fontaine, du Dolmen. Il rappelle que les plants sont mis à disposition par la commune. L'année prochaine, le projet devrait concerner d'autres rues de la commune.

Un atelier « **Jardiner au naturel** » est proposé le vendredi 16 mai de 18h30 à 20h, au 1, Rue Saint Vincent.

Monsieur Robin rappelle les **projets territoriaux pour la cantine scolaire municipale**. Les légumes, yaourts, pommes et fromages de chèvre sont fournis par des producteurs locaux. Il souligne aussi l'opération de tri des déchets qui a été décidée et qui doit être poursuivie. Le tri des papiers et du plastique doit aussi être encouragé.

Monsieur Petit donne un compte rendu de l'activité de l'association «Guynemer».

-La section **basket** sera désormais «Valhyrôme basket» Chanzeaux/Valanjou/Val du Layon/Beaulieu sur Layon. Les couleurs seront orange et noir. L'activité sur Beaulieu sur Layon sera maintenue.

-L'assemblée générale du **tennis de table** s'est tenue le 18 avril dernier. Deux équipes sont constituées. Il y a une légère baisse du nombre de licenciés.

-L'association de **gymnastique** a organisé un concours interne le 27 avril dernier. Le gala aura lieu les 11 et 12 mai 2019.

-La journée «**Guynemer bouge**» aura lieu le 1^{er} juin 2019 dès 13h30.

Monsieur Petit indique diverses informations.

-Un **chantier «jeunes»** sera lancé pour installer des poubelles et des bancs au citystade.

-Une **semaine d'animation jeunesse** sera organisée à la salle des sports en partenariat avec le centre socio-culturel qui mettra à disposition un animateur.

-Dans le cadre de la «**semaine sans écran**» Beaulieu Tourisme Animation et la bibliothèque participent. Le secteur 3 assurera la logistique en ce qui concerne l'installation du podium pour la fête de la musique.

-Suite à la sollicitation de la directrice de l'école Louis Froger, les **deux écoles** et l'association de parents d'élèves vont se rencontrer afin de définir des **espaces d'information** équitables.

-En juin 2019, il sera nécessaire de mettre en place le **planning de la salle des sports** pour l'année 2019/2020.

-Les **travaux de la salle des sports** ne reprendront qu'en juin afin de permettre aux activités des associations de se dérouler au mieux.

Madame Pouplard évoque plusieurs sujets.

-Le **mardi 21 mai** à 17h30 la garderie et l'école de musique EMIL organisent une journée «**L'Oiseau Lyre en délire**» au 1, Rue Saint Vincent.

- Pour les **TAP**, un **jardin pédagogique** est géré par la garderie périscolaire. La commune remercie Messieurs Ménard et Lepage de l'association **Boule de Fort**, pour l'initiation dispensée aux enfants participants aux TAP.
- La **soirée débat du 2 mai** dernier a rassemblé une vingtaine de personnes autour du thème «La violence, parlons-en pour mieux vivre ensemble».
- Le **16 mai aura lieu la journée sportive** des écoles publiques du secteur à Beaulieu sur Layon. Il faudra envoyer un message au secteur 3 pour la préparation du terrain.
- Le samedi **15 juin il y aura un mariage** à la chapelle. Il faut prévenir le secteur 3 pour le nettoyage autour de l'édifice.

L'association des parents d'élèves a transmis un courrier pour solliciter l'aide de la commune dans l'organisation de sa **kermesse**. En effet, le nombre d'enfants accueilli ne permet pas d'organiser l'évènement comme à l'habitude à la salle Saint Louis, pour des raisons de sécurité. L'APEL demande donc :

- La mise à disposition du parking, et du champ appartenant au CCAS, situés devant l'école privée.
- Le prêt de ganivelles pour sécuriser les voies de circulation.
- Une subvention exceptionnelle pour aider à couvrir les frais non-inscrits au budget de l'APEL, soit une somme d'environ 850€.

Un arrêté de circulation sera pris par Monsieur le Maire afin de réglementer la circulation dans la rue du Moulin des Cinq le 22 juin 2019.

Le champ, le parking et les ganivelles nécessaires seront mis à disposition gracieusement. Concernant la demande de subvention, une délibération sera prise lors du Conseil Municipal du 3 juin 2019. Il est cependant à noter que le soutien de la commune se limitera aux moyens logistiques précités.

La **gestion des repas** des enfants en cas de **vigilance orange** doit être assurée par les parents. Ils peuvent alors les récupérer pour le temps du midi. Pas de repas salle Saint Louis, ni de pique-nique envisagé. Une réflexion sur le sujet sera abordée avec les deux écoles et l'APPEL le 6 juin prochain.

Monsieur Guégnard rencontre les représentants de la **société « La Liberté »** vendredi 10 mai 2019.

Monsieur Guégnard informe également de diverses dates :

- Le **10 avril dernier**, une rencontre sur le **Projet De Territoire** s'est déroulée à la CC LLA. Son but était de définir l'armature territoriale de la communauté de communes.
- Le **8 mai**, a lieu comme à l'habitude la cérémonie de **commémoration**. Sont présents Monsieur le Maire et ses trois adjoints ainsi que Monsieur Petit.
- Le **21 mai** prochain, une réunion sur la **station d'épuration** rassemblera la SAFEGE, SATEA.

Monsieur Guégnard précise enfin qu'il faudra faire une demande de rendez-vous auprès de Maine et Loire Habitat.

Monsieur Aulas présente, suite aux demandes de plusieurs conseillers, l'urbanisme. Il est question de divers points.

Il y a eu certaines incompréhensions entre l'architecte et Monsieur Aulas pour la porte de la salle des sports.

Il y aura une consultation des entreprises au niveau du Beaulieu Tourisme Animation.

14. QUESTIONS DIVERSES

La prochaine réunion de travail des élus aura lieu le 20 mai 2019 à 21h. Elle sera précédée d'une réunion de Conseil Municipal à 20h30.

Dans le cadre du décret du 20 mai 2014 relatif à la mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (**RIFSEEP**), les collectivités territoriales sont invitées à modifier le régime indemnitaire de leurs agents afin de permettre une **harmonisation progressive de toute la fonction publique** et une **attribution plus transparente** et plus équitable des indemnités.

Beaulieu sur Layon profite de la présence d'un stagiaire de l'Université d'Angers depuis septembre 2018, pour instaurer ce nouveau régime indemnitaire. Le projet concerne surtout une **mise en conformité** avec le cadre réglementaire. En effet, les souhaits de départ sont de **rester à budget constant** pour la commune et de **ne pas impacter à la baisse la rémunération pour les agents**.

Nous avons donc formalisé l'organigramme, les fiches de poste, et la grille d'évaluation de la valeur professionnelle utile pour les entretiens professionnels, en partant des éléments existants sur la commune et du cadre réglementaire. Cela a notamment permis le classement des postes de la commune et la réalisation des divers documents formels nécessaires à l'instauration du nouveau régime indemnitaire.

Le **comité technique** (CT) du centre de gestion du Maine et Loire a reçu une copie de tous ces éléments ainsi qu'un projet de délibération pour l'instauration du RIFSEEP dans notre commune. Son **avis** sur le projet de

Beaulieu sur Layon sera rendu **le 3 juin prochain** dans l'après-midi. S'il est favorable, il sera possible d'en délibérer au Conseil Municipal le soir même.

Il est signalé des incivilités et des problèmes d'hygiène à Pont Barré, lors de rassemblements tels que la randonnée pédestre.

Séance levée à 23h30